

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU - 22 MARS 2019
« NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

ACCÈS À L'EAU ET GESTION DES RESSOURCES :
DES SOLUTIONS EXISTENT, METTONS-LES EN ŒUVRE !

La France soutient l'objectif de développement d'un accès à l'eau et à l'assainissement universel, inscrit par l'ONU parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD n°6). Les travaux du Ministère des Affaires étrangères pour l'élaboration de la stratégie de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement, auxquels a participé la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) au sein du Partenariat Français pour l'Eau, ont mis en exergue la nécessité d'accélérer et de coordonner la mobilisation de tous les acteurs (Etat, associations, collectivités territoriales, syndicats, monde agricole, entreprises...), pour répondre au défi mondial de l'accès à l'eau, dans le contexte actuel de croissance démographique combinée aux effets avérés du changement climatique. De même, une meilleure mobilisation et une meilleure utilisation des financements ont été affirmées comme étant nécessaires.

À l'occasion de la journée mondiale de l'Eau, consacrée cette année au thème de l'accès à l'eau, la FP2E affirme la contribution de ses adhérents pour développer un accès à l'eau universel dans le monde. Les entreprises de l'eau sont engagées pour le développement de l'accès à l'eau potable au bénéfice des 2,1 milliards de personnes dans le monde encore privées de ce service chez elles¹ et adaptent, à l'international, leurs savoir-faire et les meilleures pratiques aux contextes locaux. Elles se mobilisent également pour une gestion plus durable de la ressource, notamment en adaptant les services publics d'eau aux effets directs du changement climatique. Pour cela, les entreprises font de l'innovation une priorité. La fédération pointe la nécessité de libérer l'innovation, tant sur le plan réglementaire que dans la prise de décision des autorités locales, et d'adopter au plan national des politiques cohérentes avec les ambitions européennes.

Assurer pour tous un accès durable à une eau de qualité

En ce qui concerne leur contribution à l'accès à l'eau en France, les entreprises de l'eau desservent plus de deux tiers de la population française en eau potable - et assainissent les eaux d'un habitant sur deux.

L'enjeu quotidien pour ces entreprises est d'assurer un approvisionnement en eau de qualité, en continu, et un assainissement performant. Aujourd'hui, elles effectuent en France plus de 9 millions d'analyses annuellement pour contrôler la qualité de l'eau du robinet. Ainsi, l'eau distribuée chaque jour par les entreprises présente une qualité conforme en permanence pour plus de 99%² des consommateurs.

La qualité de l'eau n'est cependant jamais acquise : elle évolue et prend en compte des avancées scientifiques, notamment, celles des références de qualité qui les encadrent. Aussi, les entreprises de l'eau investissent chaque année, en moyenne, 120 millions d'euros en matière de R&D afin de développer de nouvelles technologies permettant des traitements toujours plus performants.

Les savoir-faire qu'elles déploient également à l'international permettent la dépollution des eaux usées de 75 millions de personnes et l'approvisionnement de 130 millions de personnes en eau potable dans le monde. La mise en œuvre de technologies de pointe comme le dessalement d'eau de mer, par exemple, permet de donner accès à l'eau aux populations de régions caractérisées par un fort stress hydrique (Moyen-Orient, Australie notamment).

« Le développement de l'accès à une eau de qualité, en continu, et d'une gestion durable de la ressource sur tout son cycle, nécessitent bien sûr des savoir-faire, mais aussi, une gouvernance claire, que les entreprises de l'eau appellent de leurs vœux, avec d'un côté des autorités organisatrices qui fixent une politique pour leurs services, et de l'autre, des opérateurs, privés ou publics, qui suivent les objectifs avec une logique de performance. », a affirmé Frédéric Van Heems, Président de la FP2E.

Les entreprises de l'eau s'engagent également dans le déploiement de politiques sociales. Ainsi, elles ont développé des dispositifs pour aider les ménages rencontrant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'eau. Précurseur dans ce domaine, elles contribuent aux Fonds de solidarité logement (FSL) à hauteur de 2 millions d'euros annuellement, Elles proposent depuis plusieurs années des structures tarifaires sociales, ou encore, le règlement des factures par des « chèques eau » émis au bénéfice des usagers en situation de précarité. Ce dispositif, financé par les recettes des services, concerne chaque année près de 30 000 abonnés en moyenne, pour un montant de plus d'un million d'euros. La généralisation des « chèques eau » sur le modèle du chèque énergie, encouragée par les entreprises de l'eau et annoncée par le Gouvernement à l'issue de la première phase des Assises de l'eau, renforcerait le principe d'une solidarité ciblée envers les plus démunis, et compatible avec l'équilibre économique des services.

Par ailleurs, la fédération souligne que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les personnes non abonnées aux services, peu traité par la législation française, constitue une voie d'amélioration importante pour les 200 000 sans domicile fixe, les 16 000 personnes vivant dans des bidonvilles, les personnes migrantes et les gens du voyage que compte la France. Elle soutient la révision, en cours, de la Directive européenne relative à l'eau potable, qui prévoit des mesures spécifiques pour l'accès à l'eau dans les états membres Enfin, des efforts spécifiques doivent être réalisés pour pallier au retard qu'accusent certains territoires ultramarins en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (Martinique, Guadeloupe notamment). Le renforcement des investissements est impératif pour généraliser la continuité du service, dont certaines populations sont privées, et pour permettre une meilleure gestion de l'eau distribuée, sur les plans quantitatif et qualitatif.

Le recyclage des eaux usées : une solution pour garantir la disponibilité de la ressource

Le changement climatique a des répercussions sur les ressources en eau, même en France. Face à ce constat, un défi s'annonce : **le traitement et le recyclage des eaux usées.** En France, les entreprises de l'eau ont largement contribué à la performance des infrastructures d'assainissement permettant que chaque litre d'eau usée soit dépollué avant d'être rejeté dans le milieu naturel. Elles maîtrisent également des technologies permettant de donner une « seconde vie » aux eaux usées après traitement. La réutilisation des eaux usées traitées est une solution alternative pour raccourcir le cycle naturel de l'eau, préserver les ressources et répondre aux besoins, notamment du monde agricole, davantage mis en œuvre aujourd'hui à l'international.

En effet, 8% des eaux usées traitées en Italie, et 14% de celles traitées en Espagne sont recyclées en agriculture. Israël irrigue 60% des terres agricoles au moyen d'eaux usées traitées. Autant d'exemples, qui viennent illustrer le retard que la France accuse dans ce domaine : à l'échelle nationale, moins de 1% des eaux usées traitées sont recyclées essentiellement pour l'arrosage d'espaces verts. Alors que 85 départements français étaient concernés en 2018 par des arrêtés préfectoraux imposant des restrictions d'usage de l'eau, la limitation de ces pratiques à l'arrosage des espaces verts en France est en contradiction avec la nécessité d'apporter des réponses concrètes à des besoins locaux avérés. **Le développement du recyclage des eaux usées traitées nécessite l'adoption du règlement européen en cours et sa mise en application en France, notamment pour en développer les usages agricoles.**

¹ OMS/UNICEF 2017 « Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène »

² Conformité au regard des paramètres microbiologique : 99,3% ; conformité au regard des paramètres physico-chimiques : 98,8%

A propos de la FP2E

La FP2E regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.

DES SOLUTIONS pour l'accès à l'eau

CHIFFRES CLÉS des entreprises de l'eau

Population desservie

En France :

2/3
en eau
potable



À l'international :

130
millions
en eau
potable



et plus

**D'1 HABITANT
SUR 2**
en assainissement



et

75 millions
en assainissement



Recherche et développement



120 M€
investis
chaque année

et **870**
personnes
mobilisées

Gestion des eaux usées

Moins de

1% des eaux usées traitées

est aujourd'hui réutilisé en France
(en arrosage d'espaces verts essentiellement)*

L'objectif fixé par la Commission européenne
est de multiplier par 6 le nombre de m³ d'eaux
usées réutilisées.



* Source : BIPE 2015

Taux de conformité de l'eau distribuée en France

99,3%

au regard des paramètres
microbiologiques



98,8%

au regard des paramètres
physico-chimiques